LES ENJEUX

CASINO & CLUB DE JEUX | JEUX

Saint-Jean-de-Luz relance la concession de son casino pour cinq ans

Vincent Reynaert
Publié le 22 janvier 2026 . Lecture estimée : 3 min

La Ville de Saint-Jean-de-Luz engage officiellement une nouvelle phase pour son casino municipal. Une procédure de mise en concurrence vient d'être lancée afin d'attribuer une délégation de service public de cinq ans. Un dossier structurant pour la commune, à la croisée des enjeux économiques, touristiques et réglementaires.

La municipalité de Saint-Jean-de-Luz a ouvert une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation de son casino municipal. L'avis de concession, publié sur les plateformes de marchés publics, marque le coup d'envoi d'une nouvelle délégation de service public (DSP). Les candidats ont jusqu'au 2 mars 2026 à 12h pour déposer leur dossier.

Le contrat envisagé porte sur une durée de cinq ans. Son montant est estimé à environ 18 millions d'euros hors taxes sur l'ensemble de la période. Comme le prévoit le cadre juridique applicable aux casinos, le futur concessionnaire devra assurer l'exploitation globale de l'établissement. Cela inclut les activités de jeux, mais aussi la restauration et les animations, avec l'ensemble des obligations qui s'y rattachent en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de prévention du jeu excessif.

La collectivité ne se limite pas à une approche purement économique. Le cahier des charges insiste sur la contribution attendue du casino à l'animation culturelle et touristique de la station. Le futur opérateur devra ainsi s'inscrire dans le tissu local, participer à l'attractivité de la destination et accompagner le positionnement de Saint-Jean-de-Luz comme ville touristique à l'année. Des travaux sur le site pourront également être demandés, tout comme la maintenance et l'entretien des installations mises à disposition par la Ville.

Sur le plan financier, le modèle reste classique. Les recettes issues de l'exploitation seront directement perçues par le concessionnaire, sous réserve du versement des redevances et prélèvements réglementaires au bénéfice de la commune. Les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de cette procédure. Les candidatures devront être déposées exclusivement par voie dématérialisée et rédigées en langue française. Le dossier de consultation comprend notamment un projet de contrat, les annexes financières, la liste des biens de reprise ainsi que les informations relatives au personnel susceptible d'être repris.

Actuellement, l'établissement est exploité par le Groupe JOA. Sur l'exercice 2024/2025, le casino luzien a enregistré un produit brut des jeux de 5,1 millions d'euros. Ce chiffre est en baisse de 4,33 % par rapport à l'exercice précédent, malgré une hausse de la fréquentation de 2,93 %. Une évolution qui illustre une tendance observée dans plusieurs casinos de taille comparable, avec une pression persistante sur la dépense moyenne par visiteur.

Dans ce contexte, la relance de la DSP constitue une étape clé pour l'avenir du casino de Saint-Jean-de-Luz. La commune attend du futur concessionnaire qu'il sache conjuguer performance économique, attractivité touristique et respect strict des obligations réglementaires. Un équilibre délicat, mais devenu incontournable dans un environnement où les attentes des collectivités comme des autorités de contrôle se sont nettement renforcées.